

Réf: Dossier 261675

Avis de constitution

SOCIETE « LA BARBOUZE » en abrégé « LA BARBOUZE »

Siège Abidjan Cocody Angré, Lot 131, Ilot 05

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 13/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 24/10/2023, il a /été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA BARBOUZE » en abrégé « LA BARBOUZE »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
- TRAITEUR
- RESTAURANT
- HOTELLRIE
- DISTRIBUTION
- ELEVAGE
- DIVERS

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré, Lot 131, Ilot 05

Dirigeant(s) M SANGARE ALEXIS YORO (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-12245 du 09/11/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°79750/GTCA/RC/2023 du 09/11/2023

Pour Avis

Le CEPICI

